



Évaluation du service Jumelage-emploi mettant en relation les chercheurs d'emploi et les employeurs canadiens



À PROPOS DU SERVICE JUMELAGE-EMPLOI

Le Guichet-Emplois est le service national de l'emploi du Canada, disponible sous la forme d'un site Web et d'une application mobile. Depuis avril 2015, la plateforme en ligne du Guichet-Emplois offre de nouvelles fonctionnalités avancées de recherche d'emploi, dont le service Jumelage-emploi.

Le service Jumelage-emploi met en relation les chercheurs d'emploi avec des offres d'emploi, en fonction de leurs études, de leur expérience, de leur niveau de compétences et d'autres critères. Pour chaque jumelage, un algorithme attribue une note de correspondance sur la qualité de l'adéquation. Dès la réception d'un jumelage :

- les chercheurs d'emploi peuvent consulter l'offre d'emploi et y postuler;
- les employeurs peuvent assurer un suivi auprès des candidats et les inviter à postuler.



PRINCIPALES CONSTATATIONS

- Les chercheurs d'emploi ont une opinion positive sur la valeur ajoutée du service Jumelage-emploi. D'ailleurs, 60 % des utilisateurs le recommandant à d'autres. En revanche, les points de vue des employeurs et des partenaires ont été plus critiques.
- L'efficacité du service Jumelage-emploi dépend de l'exhaustivité des renseignements fournis par les chercheurs d'emploi. De plus, le service Jumelage-emploi est limité par sa forte dépendance au système de Classification nationale des professions, qui n'a pas été conçu pour prendre en charge des algorithmes de correspondance sophistiqués.
- Les utilisateurs du service Jumelage-emploi sont plus enclins à consulter une offre d'emploi lorsque la note de correspondance est élevée. Toutefois, d'autres facteurs que la note influencent les employeurs dans le suivi des chercheurs d'emploi.
- Les prestataires d'assurance-emploi qui avaient utilisé le service Jumelage-emploi et qui avaient des résultats supérieurs à la moyenne en matière de jumelage d'emploi étaient plus susceptibles de retourner au travail rapidement. Toutefois, il n'y avait pas suffisamment de données probantes pour attribuer ce résultat uniquement au service Jumelage-emploi.



RECOMMANDATIONS

- Étudier des approches visant à garantir que les chercheurs d'emploi fournissent des renseignements plus complets sur leur profil afin de permettre un meilleur jumelage avec les employeurs potentiels.
- Élaborer une stratégie de promotion pour les employeurs afin d'améliorer le niveau de connaissance du service Jumelage-emploi et faire l'essai de cette stratégie.
- Mener une évaluation des besoins auprès des employeurs sélectionnés afin d'élaborer et de mettre en œuvre des fonctionnalités qui améliorent l'expérience du jumelage d'emploi pour les employeurs, et d'en faire l'essai.

Le rapport complet de l'Évaluation du service Jumelage-emploi est disponible au :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/jumelage-emploi-chercheurs-emploi-employeurs.html>

